

SECRET
ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 007
SECRET/308/Add.2
8 janvier 1985

Original: espagnol

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

Liste XLV-Espagne

Addendum

La Mission permanente de l'Espagne a fait parvenir au secrétariat la communication suivante en date du 19 décembre 1984.

Par le document SECRET/308, l'Espagne a fait connaître son désir de renégocier la consolidation existante de la Liste XLV annexée à l'Accord général, négociée en son temps par l'Espagne pour le pentaérythritol (position 29.04.C.I.b du tarif douanier espagnol).

Après consultations et négociations avec la Délégation permanente de la Suède, pays ayant des intérêts substantiels dans le commerce du produit visé par la concession, il a été conclu un accord dont nous avons l'honneur de vous faire tenir une copie afin qu'il soit dûment diffusé.

PROCES-VERBAL

Les délégations de la Suède et de l'Espagne ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII, paragraphe 5 de l'Accord général, en vue de la modification de concessions tarifaires reprises dans la liste XLV et dont les résultats sont indiqués ci-après:

Pour la délégation de la SuèdePour la délégation de l'Espagne

le 18 décembre 1984

I. CONCESSIONS POUR LESQUELLES LES DROITS CONSOLIDES SONT RELEVES

<u>Position du tarif</u>	<u>Désignation du produit</u>	<u>Taux du droit consolidé</u>	<u>Nouvelle consolidation</u>
29.04.C.I.b	Pentaerythritol	Exempt	13%

II. CONCESSIONS POUR LESQUELLES LES DROITS CONSOLIDES SONT ABAISSES

<u>Position du tarif</u>	<u>Désignation du produit</u>	<u>Taux du droit consolidé</u>	<u>Nouvelle consolidation</u>
ex 84.10	Pompes péristaltiques	12%-41%	10%
ex 90.28	Appareils, y compris modulaires, pour l'analyse chimique, physique ou clinique, en cycle continu, équipés de dispositifs automatiques pour la préparation de la matière "problème" à analyser à partir de l'échantillon original, par lavage, dilution ou dosage des réactifs et de dispositifs automatiques de détection, de mesure ou de calcul et de présentation alphanumérique ou graphique des résultats	14,7%	10%

III. CONCESSIONS NOUVELLES

<u>Position du tarif</u>	<u>Désignation du produit</u>	<u>Taux du droit consolidé</u>
ex 90.28	Chromatographes	10%